

# **Journée Technique Risques et Territoires**

## **du 27 juin 2017 à Aix-en-Provence**

### **La Vulnérabilité aux inondations de la connaissance à l'action territoriale**

#### **Ouverture de la journée et actualités**

##### ***Florence Hilaire – Directrice du Cerema Méditerranée***

La directrice du Cerema Méditerranée souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et se félicite de la grande variété des personnes présentes et des organismes représentés. En matière de risques, l'inondation est un thème très prégnant pour les citoyens. L'un des objectifs majeurs est de réduire les impacts sur les habitants, c'est-à-dire de réduire leur vulnérabilité, ou de les aider à la réduire.

La journée, ciblée sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations, est articulée en deux thèmes, la connaissance et l'action territoriale. Le matin est consacré à une vision globale sur les outils de connaissance et l'après midi à des démarches territoriales. Cette articulation illustre parfaitement le positionnement du Cerema comme une interface entre l'Etat et les acteurs du territoire.

Les illustrations graphiques de l'invitation que vous avez reçue, illustrent bien la difficulté d'agir en l'absence d'événement majeur

##### ***Jacques Chevtchenko – Premier adjoint au maire de Tours, conseiller communautaire et conseiller régional***

J Chevtchenko présente le contexte du territoire du Val de Tours, entre Val de Loire et Cher.

Le Val de Tours est un territoire à risque important d'inondation (TRI) défini par la directive inondation. On compte 18 communes sur la métropole dont 5 inondables, 29% du territoire se trouve en zone inondable et 37 % en zone de dissipation d'énergie. 130 000 habitants, 60 à 80 000 emplois et de nombreux équipements stratégiques (hôpitaux, SDIS, police, établissements Seveso ...) sont concernés en cas d'évènement exceptionnel.

Sur le plan géographique le centre-ville de tours se situe entre la Loire et le Cher dans un seul et même lit majeur. Ces deux cours d'eau sont endigués par plus de 80

km d'ouvrages, les digues protégeant du Cher appartenant à la ville de Tours, celles de la Loire à l'État

Sur ce territoire, le risque le plus important est le risque inondation par rupture de digues. La simulation d'une rupture de brèche montre la propagation de l'inondation, un temps freiné par la digue du canal, remblai de l'autoroute, puis submergée. Il s'ensuit une inondation totale de la ville et des équipements stratégiques. Il s'agit d'une crue à dynamique lente, avec un délai de survenance de 3 jours mais avec un retour très lent à la normale du fait de la topographie rendant le ressuyage difficile.

La dernière inondation forte sur la ville date de 1856, bien documentée, notamment sur les ruptures d'ouvrages, mais il n'y a pas eu de crue majeure au XXème siècle, les digues ne sont pas vécues par tous comme des ouvrages fragiles, à tel point qu'une association souhaite le maintien de la digue du canal qui est pourtant déclassée. La stratégie de la ville, quant à elle, est de maîtriser l'aléa avec une gestion du risque partagée.

Jusqu'en 2016 la gestion des risques incombait à la ville de Tours. Au 1er janvier 2017 l'intercommunalité Tours-Métropole a pris la compétence GEMAPI en anticipation sans attendre 2018 et le Maire de Berthenay est l' élu référent pour cette thématique. Toutefois, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été rédigée par les communes avant la prise de compétence GEMAPI et le Projet de PAPI est en cours de rédaction, quant au PPRI, il a été révisé, en s'élargissant à la métropole. Les élus de la métropole sont sensibilisés, y compris ceux dont le territoire n'est pas en zone inondable. Cela est moins évident dans les communautés de communes de Touraine.

Quant aux habitants, ils ne se sentent que peu concernés. Il y a un manque d'acculturation, lié notamment à une absence d'inondations récentes, en dehors du Cher, d'où une difficulté de partage des enjeux et de la stratégie. A titre d'exemple, la dé-végétalisation des digues et des îlots n'est pas acceptée par la population

### ***Thierry Hubert – Directeur adjoint au chef du service des risques naturels et hydrauliques***

Il est très intéressant d'entendre un élu parler de ces sujets, surtout dans un secteur qui peut paraître protégé. On peut retenir que la vulnérabilité aux inondations et la réduction de cette vulnérabilité est très importante au-delà de la nécessaire connaissance. L'enjeu est non seulement le constat de la vulnérabilité, mais les actions entreprises pour sa réduction.

La période actuelle, depuis mi 2016, est plutôt calme coté inondations, c'est moins le cas sur d'autres risques majeurs tout aussi préoccupants, comme les incendies (où des chantiers sont ouverts dans la suite de l'instruction du 29 juillet 2015 ndlr) . Nous préparons, sur les campings, une instruction conjointe Ministère de l'Intérieur / MTEs, ensuite une nouvelle campagne sur les crues cévenoles aura lieu en fin d'été 2017 à l'image de celle qui a eu lieu en 2016 après les inondations de 2015 dans les Alpes Maritimes .

Il y a des questions à travailler pour l'avenir : une fois la connaissance de l'aléa et des enjeux acquise, comment diffuser l'information sur les risques ? Quelle connaissance et quelles données diffuser, comment mieux diffuser les atlas ? Comment transmettre les messages de vigilance et sensibiliser sur les bons comportements (Les organismes comme Météo France et le Schapi ont engagée des chantiers dans ce sens.. L'actualité porte aussi sur nouveaux outils et plateformes :Géorisques, l'ONRN et les Observatoires régionaux permettent de porter l'information mais aussi de créer des indicateurs.

En matière de REX post catastrophe, il faut passer à l'action, il y a véritable un enjeu de perfectionner ce dispositif et le rendre à la portée des moyens et de la technicité, or, nos outils actuels ne sont pas toujours à la hauteur des évènements.

Les autres actions en cours concernent la poursuite des PPR et le 2<sup>e</sup> cycle de la Directive Inondation qui sera une actualisation et non une remise à zéro.

Nous sommes dans une phase de transition c'est une période de passage de relais où l'action locale est prise par les Collectivités via la GEMAPI, qui est une réelle opportunité que l'Etat doit soutenir, mais au-delà des procédures, il y a des blocages à déverrouiller. Il ne faut pas laisser en opposition les politiques de prévention et de développement.

In fine, comment concilier développement, aménagement et risques ? On peut se référer au grand prix d'aménagement en zones inondables (2<sup>e</sup> session cette année) et à de bons exemples, comme à Romorantin (sur la Loire), qui a démontré, au cours de la crue de juin 2016, la pertinence de certains aménagements bien pensés.

## **Les éléments de réflexion**

### **Seconde édition du grand prix d'aménagement en terrain inondable constructible - Vincent REMY - Cerema**

Il y a eu deux concours en 2015, puis 2016 qui ont permis de mettre en valeur des projets de constructions prenant en compte le risque inondation en zone d'aléa faible et moyen, sous le pilotage DGPR et DGALN, avec l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage du Cerema (règlement, analyse des dossiers, etc.). Sur les projets primés, il convient de retenir que la bonne échelle de prise en compte du risque inondation est la ville ou la communauté d'agglomération et non la parcelle individuelle. A ce titre, on note une importance du choix de la trame urbaine et du modelage des terrains pour assurer l'écoulement des eaux et la sécurité des biens et des .

On relève également un travail intéressant sur les espaces publics et paysager avec notamment un accompagnement à la relocalisation des enjeux exposés et une valorisation des terrains libérés. Il est important d'intégrer les projets dans une politique publique plus large, ou la concertation doit être placée au coeur des projets, dans lesquels la culture du risque et la gestion de crise doivent être mieux appréhendés.

Les futurs grands prix pourraient cibler davantage des projets en sites stratégiques, avec des problématiques variées (crues lentes, rapides, etc.).

→ **Questions et interventions:**

**Jacques Chevtchenko mairie de Tours** : en termes d'urbanisme on est confronté au devenir de l'usage des rez-de-chaussée en dessous des limites de plus hautes eaux. Il faudrait engager tout un programme de rénovation urbaine de type ANRU pour concevoir des rez-de-chaussée inondables sans dommage. Il y a une réflexion à mener, car on ne veut pas couper le fonctionnement du territoire. À Saint Pierre des Corps, les constructions sur pilotis présentent le risque d'une réutilisation sauvage de cet espace créé à des fins de stockage

Il y a toute une réflexion à mener sur l'usage des rez-de-chaussée non habitables pour ne pas faire une zone de parking déconnectée du reste du bâtiment.

Réponse

Je suis tout à fait convaincu par cette nécessité, Dans les cœurs de ville notamment, les rez-de-chaussée sont occupés par des petits commerces et s'il est rarement possible de les mettre hors d'eau, il convient de réduire fortement leur vulnérabilité. En matière de conception, le choix des matériaux dépend aussi de la hauteur d'eau. Il nous faut avancer sur ce point.

Compléments de Thierry Hubert :

Sur les rez-de-chaussée inondables, la réflexion n'a pas encore été conduite jusqu'au bout, il est nécessaire d'examiner l'adaptabilité des commerces. Si on prend l'exemple de Morlaix, ce sont les commerces qui sont les plus touchés. Il faut imaginer un système de mobilité pour mettre à l'abri les biens et réserver ces espaces à l'accueil plutôt qu'à l'habitation.

**syndicat du Vaucluse** : Il s'agit de Territoires avec projets expérimentaux pour réduire la vulnérabilité, mais dans le cas général, le système des remboursements Cat-Nat n'incite pas des entreprises et particuliers à prendre des mesures. Où en sont les réflexions avec les assureurs ?

Réponse T Hubert :

Les assurances sont des partenaires privilégiés. L'État s'est engagé à réaliser des PPR vis-à-vis des assureurs avec comme principe d'interdire la construction dans les zones d'aléas fort et très fort et de prescrire des mesures dans les zones d'aléas modéré et faibles.

Le Projet de réforme Cat-Nat vise à sensibiliser les assurés avec un système de bonus sur la prime qui reste peu incitatif pour les contrats d'assurance des particuliers. En revanche, pour les contrats d'assurance des entreprises, les moyens de modulation sont plus importants.

Il reste important de continuer à organiser des campagnes de diagnostics pour rendre les propriétaires plus conscients du risque.

## Référentiel de vulnérabilité – Fabien Rival Cerema

Le référentiel national de vulnérabilité aux inondations a été élaboré par le Cerema, sous le pilotage de la DGPR et du CEPRI, en lien avec la CMI. Cette production s'inscrit dans le cadre de la SNGRI, avec pour objectif d'améliorer la sécurité des personnes, la réduction des coûts et le retour à la normale. Il s'agissait d'aboutir à une méthode nationale explicite, adaptable à diverses échelles et à toutes formes d'inondations, en fonction des données et moyens techniques disponibles, afin de déboucher sur des plans d'actions. Deux expérimentations ont été réalisées pour valider le référentiel, à Gennevilliers et Vichy. Ce référentiel est en accès libre sur internet<sup>1</sup>. Une nouvelle mise en oeuvre est en cours sur le département du Jura, en appui à la DDT.

En complément le Cerema est en train de produire une série de fiches-mesures, courtes et concrètes, pour faciliter l'identification d'actions à mettre en oeuvre sur la base du diagnostic établi avec le référentiel..

### → Questions et interventions:

**Bruno Terseur, DREAL PACA service connaissance** : Quelles sont les sources et la fréquence de mise à jour des données du référentiel ?

Réponse S Charaud : les meilleures sources de données sont le fichier foncier MAJIC des impôts, les données BD TOPO® de l'IGN ainsi que les données INSEE de population.

**Olivier Mauries, DDTM2B** : Quelle est la plus-value des fiches-mesures de réduction de vulnérabilité à venir, car il existe déjà des fiches ?

Réponse : on ne part pas de zéro mais les informations sont éclatées, les fiches du référentiel proposent une information technique sur les mesures présentées dans le référentiel, pour servir de brochure pour un porteur de PAPI. En matière de format il s'agit de fiches recto-verso

**Hervé Champion, région PACA** : La spécificité des vallées pyrénéennes et alpines est-elle prise en compte dans le référentiel ?

Réponse : sur ce type de territoire, il y a une spécificité d'érosion de berges, les indicateurs du référentiel ne sont pas spécifiquement conçus pour ce type de phénomène. Par ailleurs, l'utilisation du référentiel est citée dans le cahier des charges PAPI3. L'idée est de fournir un ensemble d'indicateurs applicables sur tout le territoire, en considérant que l'érosion est un risque indirect qui reste difficile à prendre en compte

Réponse complémentaire, Thierry Hubert : le référentiel vient compléter différents outils existants pour agir sur la vulnérabilité, PPR, PAPI,...

1 <http://www.territoires-ville.cerema.fr/le-referentiel-national-de-vulnerabilite-aux-a2232.html>

## **Quartiers résilients aux inondations, l'exemple de Nîmes – Arnaud Villatte et Fabien Rival, Cerema**

Il s'agit des résultats d'une étude financée par la DGPR qui s'appuie sur trois quartiers à Orléans, Lyon et Nîmes en vue de voir comment rendre des quartiers résilients, au-delà des multiples mesures déjà prises (PPR, SAGE, etc.), en se posant les questions de la place des citoyens et de l'action à l'échelle du quartier.

Sur le quartier Richelieu à Nîmes, occupé par plus de 4 000 habitants à revenus modestes, à la confluence de deux cadereaux<sup>2</sup> (aléa très fort), en centre historique, s'est opéré un travail avec de nombreux acteurs pour évaluer la résilience à partir des données existantes au sein des services municipaux.

Facteurs de résilience repérés : améliorer la mise en sécurité des populations en travaillant sur l'augmentation de la conscience du risque dans la population et préparer le retour à la normale avec beaucoup d'anticipation en travaillant avec les opérateurs de réseaux.

Un guide à l'attention des acteurs locaux est en cours de gestation.

### **→ Questions et interventions:**

**Cécile Bigot, CGEDD** : Avez-vous étudié les actions relatives à la réduction de vulnérabilité de type travaux sur le logement ? l'axe « réduire le coût des dommages » de la SNGRI est-il traité ?

Réponse : l'aspect réduction de la vulnérabilité du bâti et de l'habitat n'est pas présenté ici car c'est un aspect déjà traité par ailleurs par la ville de Nîmes au travers du PAPI des Cadereaux et du dispositif Nîm'Alabri. L'étude aborde ce point pour inventorier les travaux réalisés plus que pour les approfondir. La réduction de vulnérabilité constitue en effet un préalable très favorable à la résilience des quartiers

<sup>2</sup>Cours d'eau généralement sec qui collecte l'eau des épisodes pluvieux intenses, c'est par le réseau des cadereaux que Nîmes a été inondé en 1988

## Les dispositifs d'accompagnement des activités

### Réduction de la vulnérabilité des entreprises aux inondations – Vincent Remy, Cerema

Au niveau national, environ 15 % des entreprises sont situées en zone inondable et localement, ce chiffre peut dépasser 50 %. Lors d'une inondation, une entreprise sinistrée subit des dommages considérables pour lesquels les effets directs, bien appréhendés, sont bien souvent inférieurs aux effets indirects.

Face à ce constat, la CCI Alsace a souhaité connaître les entreprises potentiellement impactées afin de mieux les accompagner dans une démarche de réduction de leur vulnérabilité, avec une optique de continuité d'activité. A ce titre, l'objectif est de leur proposer des diagnostics de leur(s) installation(s) visant à proposer des mesures simples et pratiques à mettre en place afin de diminuer leur vulnérabilité et d'accélérer leur remise en activité.

Il apparaît qu'à ce jour, au regard de sa probabilité d'occurrence, le risque inondation n'est pas une préoccupation majeure des chefs d'entreprise occupés à gérer des contraintes à très court terme. Par ailleurs, les entreprises touchées restent réticentes à donner des informations, y compris de leurs éventuelles indemnisations.

A titre d'illustration, des diagnostics ont été réalisés, pour le compte de la DDT08, sur différents établissements (caserne de pompiers, EPHAD, camping, lycée). Dans cette étude, les caractéristiques et le fonctionnement de chaque site sont étudiés afin de déterminer sa vulnérabilité et de conclure sur les actions à engager à savoir : statu quo (Camping) – réduction de vulnérabilité (Caserne et lycée) – relocalisation (EHPAD). Un plan de continuité d'activité est également adossé à chaque diagnostic réalisé.

#### → Questions et interventions:

**Denis Delcourt, CGEDD** : ne faudrait-il pas intégrer les mesures de réduction de la vulnérabilité dans des normes ?

Réponse : la CCI Alsace a organisé une réunion avec les entreprises. La seule entreprise présente avait été impactée par une inondation. A la lumière des obligations réglementaires qui s'imposent aux entreprises, dans le cas des ICPE notamment, il semble qu'une loi ou une norme mobiliseraient davantage les entreprises

Complément Pascal Belin, Cerema : il existe une norme PCA<sup>3</sup> mais elle doit être intégrée dans la stratégie de management de l'entreprise. En général dans l'analyse des risques, le risque inondation apparaît en 10<sup>e</sup> position ou plus, car on n'est pas dans la temporalité de l'entreprise

Réponse : La première étape serait de proposer aux entreprises des diagnostics gratuits.

**Fabien Rival, Cerema** : quel est le niveau de couverture par les assureurs des sinistres des entreprises ? est-ce qu'il y a un moyen d'action à ce niveau ?

Réponse : On n'a pas accès à l'information sur le niveau de remboursement et la couverture des entreprises par les assurances, pas plus qu'avec les gestionnaires de réseau, d'ailleurs.

**Julien Dumoutier, Valence-Romans Agglo** : Quels sont les financements de cette démarche, car les chambres consulaires n'ont pas accès au fonds Barnier

Réponse : Le financement est en cours de calage, comme la mobilisation du FEDER et/ou des aides de la Région ;

Compléments Anne Thévenot, CD83 : Témoignage pour l'Argens : La CCI n'est pas éligible mais les Conseils Départementaux le sont, on a donc réalisé un montage financier avec le CD du Var dans le cadre du PAPI Argens

## **Musées résilients aux inondations – Jean-Marc Mercantini, IPGR**

Il s'agit d'une étude menée avec l'Alliance des Villes Européennes de Culture (AVEC<sup>4</sup>) et l'Institut de Prévention et de Gestion des Risques (IPGR), conduisant vers un plan Musées résilients aux inondations en mettant au point des Plans de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC).

Si les textes imposent la mise en œuvre de dispositifs de sauvegarde du public, au titre des ERP, il n'en va pas de même pour les œuvres d'art. Les trois thématiques pour un PSBC opérationnel sont, dans l'ordre, 1 – la sauvegarde des publics, 2 – la sauvegarde du patrimoine, 3 – le retour à la normale.

Une démarche similaire a été menée par l'institut de Conservation Canadien

### **→ Questions et interventions:**

**Jacques Chevtchenko** : Il ne faut pas oublier que l'inondation peut aussi être produite par un défaut de fonctionnement des pompes de relèvement. Aux archives de Tours une inondation s'est produite suite à ce dysfonctionnement.

## Les dispositifs d'accompagnement des territoires et de l'habitat

### Guide de réduction de la vulnérabilité de l'habitat en zone de montagne au risque torrentiel – Bérengère Charnay, PNR du Queyras et Hippolyte Granados, Sépia Conseil

L'étude menée a pour but de produire un guide sur le territoire le plus montagneux du bassin versant du Guil regroupant 13 communes et environ 7000 habitants.

Ce guide à destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels du bâtiment, s'appuie notamment sur l'analyse des dégâts de la crue de 1957. Il est produit par le PNR en s'appuyant sur un réseau de professionnels et d'experts du domaine. Il complète les documents existants, notamment le guide construire en montagne par une meilleure adaptation au contexte du Queyras et un aspect pratique indéniable. Il s'applique tant à l'existant qu'aux constructions neuves et on y trouvera notamment une série de fiches regroupées en trois chapitres sur les fondations, les élévations et les ouvertures.

#### → Questions et interventions:

**Patrick Ledoux, Cerema** : Comment avez-vous pris en compte l'évolution de l'aléa suite aux évolutions morphologiques du cours d'eau depuis 1957 ?

Réponse : Didier Richard de l'Irstea a fait une analyse comparative des lits existants et passés (1957) et finalement peu de variations ont pu être observées. La seule différence marquante est située sur Ceillac. Le cours d'eau a balayé la totalité du cône de déjection, puis est revenu dans son lit initial, et comme l'implantation des bâtiments n'a pas beaucoup changé non plus, il y a finalement assez peu d'évolution des secteurs les plus à risque.

Par ailleurs, le Queyras est composé de vallées encaissées, il y a donc peu de place pour construire, ce qui conduit généralement à reconstruire au même endroit.

CGEDD : comment les collectivités et le public vont-ils prendre en compte ce guide ?

Réponse: d'une part, c'est une action du PAPI et d'autre part, une action de sensibilisation est en cours auprès des élus. Par ailleurs, le guide a été conçu pour être accessible au grand public.

Au niveau du public, comme le Queyras est aussi situé en zone sismique, les mesures constructives contre les séismes se recoupent finalement beaucoup avec les préconisations de notre guide, donc pour la construction neuve on devrait arriver à une bonne prise en compte des préconisations. Pour l'existant, c'est toujours plus difficile, mais on peut espérer que le public, conscient du risque, prenne en compte les préconisations du guide. La notion « d'urgence des travaux » dans les fiches actions sont là pour essayer de sensibiliser les propriétaires, pour les aider à hiérarchiser leurs travaux.

**Anonyme** : Comment estimer les coûts des actions de réduction de vulnérabilité du bâti, quels sont les modes de financement ?

Réponse: L'architecte (Solea NDLR) est finalement revenu à des coûts unitaires car sur les quelques bâtiments qu'il a étudiés il a estimé que les coûts globaux étaient trop variables (ex : de 1 à 8 pour le « renfort de pied »). L'idée est d'avoir un outil pédagogique, facile à lire et à comprendre.

## **Réduction de la vulnérabilité aux inondations par le Rhône (ReVITeR) – André Montagnier, Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)**

Sur le territoire considéré, un grand nombre de bâtiments sont situés en zone d'aléa fort du PPRI (environ 80 % du territoire...), il est donc nécessaire de prioriser le financement des actions de réduction de vulnérabilité. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Rhône, des travaux de sécurisation des digues de la rive gauche du Rhône ont été réalisés, puis dans un second temps la rive droite. Les objectifs de la démarche ReVITeR sont d'établir un diagnostic et de déterminer un plan d'action de réduction de la vulnérabilité finançable d'une part sur le fonds Barnier et d'autre part sur le POP FEDER<sup>5</sup> Cette démarche, portée par l'ACCM, s'appuie sur des ateliers participatifs de co-construction avec les acteurs locaux pour les mobiliser comme futurs porteurs de projet, malheureusement, les agriculteurs n'y ont que peu répondu.

Les analyses de vulnérabilité du territoire ont été faites avec les fichiers fonciers (fichiers « MAJIC ») afin de déterminer le nombre de logements exposés à la crue trentennale, la crue de référence avant et après travaux en rive gauche, puis en rive droite et gauche.

Il a été associé à cette analyse une approche des coûts (Analyse-Coûts-Bénéfices) : pour avoir des éléments chiffrés qui donnent de vrais ordres de grandeur sur l'ensemble du territoire.

### **→ Questions et interventions:**

**Michel Bacou, Cerema** : Participant à certains ateliers participatifs, j'ai été surpris par le manque de présence des habitants. Avez-vous réfléchi à comment les amener davantage à adhérer et participer à la démarche ?

Réponse : Nous avons invité les associations de riverains constituées dans le cadre du plan Rhône (par exemple : les opposants aux champs d'expansion des crues). Si finalement peu de personnes étaient présentes, la population était relativement bien représentée par l'intermédiaire de ces associations qui ont répondu présent. Plus généralement, les gens cherchent une aide financière et demandent à être accompagnés pour monter leurs dossiers.

Par ailleurs, il y a des distinctions parfois difficiles à faire entre la démarche ReVITeR et les obligations des PPRI. D'un côté un accompagnement des particuliers, de l'autre des obligations réglementaires.

**Vincent REMY, Cerema** : Qu'en est-il des zones mises hors d'eau par les gros travaux sur les digues ? L'objectif des élus est-il de construire derrière les digues, au risque d'augmenter la vulnérabilité en cas de rupture de digue?

Réponse : Le territoire qui va être protégé (doctrine) est toujours concerné par l'aléa, les digues sont considérées comme « transparentes » (élément de doctrine). Dans le règlement du PPRI il est prévu une plus grande souplesse, pour les zones déjà urbanisées, notamment sur le remplissage des dents creuses, mais seulement après qualification des ouvrages de protection comme résistants à l'aléa de référence (digues RAR).

**Anonyme** : Quels typologie d'aléas a été faite ? Avez-vous utilisé les zones « Rouge Hachuré » (aléa fort mais constructibles au titre de l'enjeu NDLR)?

Réponse : Ce n'est pas nous qui faisons les PPRI, mais bien l'État. Pour élaborer le PPRI, l'État a utilisé beaucoup de données issues du plan Rhône, mais l'aléa n'est effectivement pas consensuel. Sur le territoire, la crue de 2004 s'est déroulée au moment du lancement de la mise en oeuvre du plan Rhône. L'aléa n'est pas tout à fait homogène entre Arles et l'amont, lié notamment à l'hétérogénéité des modélisations, mais à ma connaissance, l'État n'a pas prévu de le faire évoluer.

## **Diagnostic de vulnérabilité du pays de Montbéliard face au risque d'inondation – Thibaud Golzner – chef du service GEMAPI du Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)**

Sur le territoire de PMA, 120 000 habitants, 29 communes, 7 cours d'eau principaux, implantation historique de Peugeot. La plupart des gros travaux de protection étaient terminés, notamment au travers de deux PAPI, il était nécessaire de savoir comment réduire la vulnérabilité du territoire. Pour se faire il a été lancé une étude (40 k€ sur 8 mois) pour analyser les vulnérabilités de la population, des logements et des réseaux.

Cette étude a notamment conduit à déterminer 5 zones vulnérables prioritaires pour une crue centennale du type de celle de 1990, et à prévoir une organisation des secours différenciés entre la rive droite et la rive gauche.

### **→ Questions et interventions:**

**Anonyme** : Quel modèle d'endommagement avez-vous utilisé ?

Réponse : On s'est basé sur le guide sur l'Analyse Coût Bénéfice annexé au cahier des charges PAPI2<sup>6</sup>.

**Fabienne Carmignani, DREAL PACA** : Avez-vous organisé des exercices de crise pour tester les PCS ou prévu de le faire ?

Réponse : Nous avons prévu de recruter un stagiaire pour faire un exercice, mais ça n'a pas abouti. Nous gardons en tête cela, mais ça ne pourra pas être réalisé dans un proche avenir.

**Thierry Hubert, DGPR** : Qu'en est il du lien entre le Pays de Montbéliard, porteur de la Gémapi, et la correspondance avec le périmètre de la SLGRI ?

Réponse : Les deux périmètres se superposent plutôt bien. L'agglomération sera porteuse de la compétence Gemapi en janvier, sachant qu'elle a déjà la compétence « inondation » depuis les années 70. Mais comme ailleurs, ce ne sera pas toujours simple dans les zones « périphériques ».

**Fabien Rival, Cerema** : Comment avez-vous obtenu les données des opérateurs ?

Réponse : nous n'avons pas eu écho de blocages. A priori (Thibaud Golzné n'était pas en poste à l'origine de la démarche - NDLR), cela avait bien fonctionné, car les opérateurs y avaient vu rapidement leur intérêt.

## **Programme ALABRI – retour d'expérience, Etienne Retailleau – SMAGE des Gardons**

Le SMAGE des Gardons s'est lancé dans une opération de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des citoyens, pour réduire la vulnérabilité de leur logement face aux inondations au travers du programme ALABRI (Accompagnement de L'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation)<sup>7</sup>

Ce programme, après une campagne de communication a pour finalité de mener les diagnostics des habitations exposées des personnes volontaire dans le cadre des mesures prescrites par les PPRI, d'aider à mener les demandes de financement, mais aussi les versements de subventions et de créer et d'animer un réseau de professionnels intéressés qui seront par la suite référencés. Bien entendu un suivi a été mis en place, avec un comité de pilotage technique et financier, et un SIG.

Le financement de l'opération a pu mobiliser jusqu'à 80 % d'aides européennes, État, régionales et départementales. L'État finance à 40 % les travaux sur mesures

<sup>6</sup> [http://www.cepri.net/tl\\_files/pdf/guideacb.pdf](http://www.cepri.net/tl_files/pdf/guideacb.pdf) et méthodologie AMC <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/AMC%20-%20Guide%20m%C3%A9thodologique%20AMC.pdf>

<sup>7</sup> <http://www.les-gardons.com/alabri/>

obligatoires, et le Conseil départemental abonde à 20 % (y compris sur les mesures recommandées).

En 2010, 600 diagnostics, mais moins de 300 réellement inondables. Puis environ 2 à 300 par an depuis. Sur Nîmes, ont été réalisés 700 diagnostics en 2016.

Les inondations de 2014 ont démontrées la pertinence des travaux qui avaient été réalisés (notamment les batardeaux installés ont fonctionné).

Après une réaction négative initiale, la population attendant plutôt des travaux d'ouvrages de protection, l'adhésion des propriétaires s'est accrue, notamment pour les tranches d'âges supérieures

le retour d'expérience de cette opération montre qu'il serait utile de rendre les diagnostics obligatoires à toute mutation immobilière .

**Laetitia Bakour, EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux** : Tout ce travail a l'air très chronophage, quel est l'effectif affecté à ce programme ? Et en termes de résultats qu'est ce qui motive vraiment les gens à faire les travaux ?

Réponse : nous avons passé un marché avec un prestataire pour faire les diagnostics, quant à moi, je passe environ 10-15 % de mon temps de travail au montage des dossiers, pour des montants de 600 à 1 000€ en général. Il y a une population cible privilégiée, ce sont des personnes récemment inondées, de 50-70 ans qui ont donc un peu de temps et des moyens financiers, mais malheureusement, nous avons plus de mal à toucher les familles ou les plus jeunes.

**Anonyme** : Que proposez-vous pour les commerces ou les parties communes dans le collectif ?

Réponse : Nous traitons les petits commerces comme de l'habitat, avec des diagnostics simples. Cela reste assez anecdotique en nombre de dossiers. Pour les parties communes, il faut un diagnostic pour les parties communes, et un diagnostic pour les planchers habitables. Soit 1 par logement, et 1 pour les parties communes. C'est la solution que nous avons trouvée pour savoir à qui sont réellement versées les aides.

## Conclusions et synthèse

**Gilles Pipien, CGEDD :** On est passé de l'Etat prescripteur à l'Etat animateur. En effet, il y a quelque temps, l'État possédait la connaissance et imposait les bonnes règles aux élus qui étaient sensés ne pas avoir cette connaissance. Petit à petit, les services de l'État se sont rendu compte que ce n'était pas mobilisateur et déresponsabilisait les acteurs locaux. La meilleure solution est d'impliquer les acteurs.

Ma grande surprise est d'entendre des élus expliquer comment et à quel point ils se sont mobilisés pour accompagner les citoyens, c'est clairement l'esprit de la GEMAPI. L'État n'a plus les moyens de se mettre derrière chaque citoyen, les territoires doivent s'organiser eux-mêmes, et les citoyens eux-mêmes devraient s'y mettre à leur tour (réserves communales, ...)

Lors de la dernière journée technique, j'avais émis le souhait d'entendre des élus et des collectivités expliquer comment ils prennent charge les risques. La prochaine fois, ne pourrait-on pas envisager d'entendre le témoignage d'un citoyen ?

Des acteurs étrangement silencieux sont les compagnies d'assurance, qui peuvent pourtant avoir un rôle majeur dans la réduction des risques majeurs. Aux Etats-Unis, ce sont les compagnies d'assurance qui font la cartographie des risques et modulent leurs primes d'assurance (en non pas seulement la franchise en cas de sinistre NDLR) en fonction de l'exposition aux risques des biens assurés. A contrario en France, le régime CATNAT fait que nous avons un fonctionnement de type mutuel, sans se soucier de la répétitivité des dommages au même endroit.

Bravo au Cerema pour l'organisation de ces échanges.

**Jacques Chevtchenko, Ville de Tours – Tours-Métropole :** Au travers tous les intervenants, j'ai retrouvé tous les thèmes qui nous concernent sur notre territoire.

De mon point de vue, je peux dire que les critiques entre élus et techniciens (de l'État NDLR) ne vont pas que dans un sens, elles sont partagées des deux côtés. Mais dans mon département nous travaillons plutôt bien ensemble, entre collectivités et Etat.

J'ai retenu dans cette journée l'acculturation des élus, et noté plusieurs fois le mot « volontarisme ». Pas seulement des élus, mais aussi des entreprises - plus difficile -, des associations, et des habitants. Chez nous, comme il n'y a pas eu d'événement d'importance depuis 150 ans, notre rôle est d'assurer la continuité de la prise en compte du risque.

**Thierry Hubert, DGPR :** J'ai particulièrement apprécié tous ces témoignages intéressants, et notamment l'innovation par les idées locales. Finalement et malgré tous leurs défauts, les PPR ont bien fini par déclencher toutes ces actions.

J'ai bien noté que ce sont les mesures les plus simples qui sont les plus efficaces, avec un accompagnement approprié. Félicitations à ceux qui ont réussi à les mettre en œuvre.

**Cécile Martin, CEREMA :** Cette journée traduit le fait que la mobilisation des acteurs est bien lancée, avec des présentations concrètes et très complémentaires. Au Cerema, notre rôle est d'être des passeurs, au service de l'État mais aussi en soutien aux collectivités. Une de nos actions phares est d'ailleurs de constituer un « centre de ressource ». L'idée est de bien d'intégrer les risques dans les territoires. Nous en avons eu une bonne illustration aujourd'hui, et nous allons le reproduire en déclinant cette journée dans nos autres territoires d'action. La prochaine journée sera organisée dans le Sud-ouest, à Bordeaux, le 28 septembre.

En perspective d'avenir, je note le besoin d'intégration de l'ensemble des risques au-delà de la prise en compte du risque d'inondation. Nous devons travailler à l'intégration de l'ensemble des risques dans les territoires et à leur superposition.

Je remercie les équipes du Cerema pour l'organisation de cette journée et la qualité de leurs présentations.